

Processus des Nations Unies sur les armes légères

FICTION OU RÉALITÉ ?

En 2010, le processus des Nations Unies sur les armes légères poursuit ses péripéties et peine à maintenir le cap. Du côté positif, la quatrième Réunion biennale des États (BMS4) a produit un document de fond sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre (PdA), notamment un texte détaillé sur les problématiques du processus. Toujours en 2010, les négociations de l'ONU engagées dans le cadre du Traité sur le commerce des armes (TCA) ont pris un bon départ.

En revanche, certains échecs ont été cuisants. Les taux extrêmement faibles de déclaration et d'échange d'information en 2010 indiquent que les États membres de l'ONU restent largement indifférents à l'Instrument international de traçage (ITI), cinq ans après son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies. En outre, dix ans après la finalisation du PdA, les États membres de l'ONU opposent toujours une résistance à toute forme d'évaluation indépendante de sa mise en application. Peut-être ont-ils quelque chose à cacher : l'analyse du Small Arms Survey sur les points de contact nationaux (PCN), que les États membres sont supposés établir conformément au PdA, indique qu'à peine un quart d'entre eux disposent de PCN opérationnels.

En 2010, le processus des Nations Unies sur les armes légères a enregistré quelques résultats positifs.

L'agenda 2011 de l'ONU sur les armes légères et de petit calibre prévoit un nouveau type de rencontre dans le cadre du PdA : il s'agit d'une réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée (MGE). La résolution de portée générale (dite « omnibus ») de l'Assemblée générale de l'ONU sur les armes légères comprend désormais 31 paragraphes. Toutefois, on est en droit de se demander si tous ces mots, tant à l'oral qu'à l'écrit, ont vraiment un sens. Ce chapitre examine les dernières évolutions du processus des Nations Unies sur les armes légères et les replace dans le contexte plus large des discussions de l'organisation sur cette question au cours de la dernière décennie. Il identifie quelques succès obtenus dans le cadre du processus, tout en soulignant également plusieurs sources de préoccupation. Les principales conclusions du chapitre sont les suivantes :

- Les États membres de l'ONU ont commencé à transposer le langage relativement abstrait du PdA en domaines d'action plus spécifiques.
- Le processus des Nations Unies sur les armes légères est de plus en plus encadré, par le biais de réunions biennales, réunions d'experts et conférences d'évaluation désormais prévues dans le cadre du PdA.
- Le manque d'engagement de nombreux États en faveur du PdA et de l'ITI est manifeste et souligné par l'incapacité persistante à convenir d'un type d'évaluation formelle et indépendante de la mise en œuvre de ces instruments.



Prise lors d'une expédition sur le mont Everest, cette photo montrerait les empreintes de pas de « l'abominable homme des neiges » ou Yéti, vers 1961. © Popperfoto/Getty Images

Poste frontière de Mariposa à Nogales, Arizona : douaniers et agents américains de protection des frontières cherchent argent et armes à l'arrière d'un véhicule en partance pour le Mexique, mai 2009.
© Matt York/AP Photo

- A leur crédit, les États membres de l'ONU ont finalement convenu d'entamer des négociations sur les principes contraignants visant à appuyer les transferts internationaux d'armes conventionnelles.
- Les négociations du TCA sont susceptibles de se heurter à la même résistance rencontrée par le PdA jusqu'ici pour mettre en place un contrôle international des armes efficace.

Encore plus important, le chapitre souligne que, dix ans après l'adoption du PdA, il n'est pas certain que le processus des Nations Unies sur les armes légères ait beaucoup évolué « sur le terrain » en termes de mise en œuvre concrète. La plupart des informations disponibles sur la mise en œuvre du PdA et de l'ITI découlent des déclarations nationales, qui adoptent rarement un ton autocritique. Malgré les encouragements, ces dernières années, pour partager l'information sur « les défis et opportunités de mise en œuvre », les États s'épanchent relativement peu sur les difficultés qu'ils rencontrent à l'heure de concrétiser les deux instruments, si ce n'est pour noter, souvent en termes généraux, un manque de capacité ou un besoin d'assistance.

Les évaluations indépendantes de la mise en œuvre du PdA mettent constamment en évidence de graves insuffisances. Plus récemment, le Small Arms Survey s'est efforcé de déterminer si les informations fournies par les États au Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA) sur leurs points de contact nationaux pour le PdA étaient exactes et, si ces derniers étaient effectivement opérationnels. Les résultats ne sont pas encourageants. L'existence et l'identité des PCN n'ont pu être confirmées que dans 52 cas, soit à peine plus d'un quart des membres de l'ONU. Les résultats sont d'autant plus consternants au sujet de l'application de l'ITI. En effet, celui-ci *exige* que les États « désignent un ou plusieurs points de contact nationaux » et communiquent cette information aux Nations Unies. Or, à la mi-janvier 2011, seuls 18 des 192 États membres de l'ONU, soit à peine 10 %, avaient transmis les informations sur les points de contact pour l'ITI, comme en atteste le site Web de l'UNODA.

Il n'est pas certain que le processus des Nations Unies ait beaucoup évolué en termes de mise en œuvre effective.

En 2010, quelques modestes succès ont été obtenus à l'échelle diplomatique. Le document final de BMS4 a contribué à l'encadrement opérationnel de la mise en œuvre du PdA, lancée ces dernières années. Il a aussi esquissé un processus de suivi du PdA plus élaboré et potentiellement efficace, qui ne se limite pas à la seule transmission des informations mais s'attache aussi à l'examen circonscrit et à l'évaluation de ces informations. Toutefois, ces résultats positifs ont été éclipsés par les preuves répétées selon lesquelles la majorité des États membres de l'ONU ne tiennent pas leurs engagements vis-à-vis du PdA et de l'ITI.

À partir des résultats présentés dans ce chapitre – peu de points de contact opérationnels pour le PdA et l'ITI, et peu d'échanges d'information sur l'application de l'ITI – il semblerait que seuls 50 à 60 États prennent sérieusement leurs engagements en faveur du processus des Nations Unies sur les armes légères. Certes, il est difficile de tirer des conclusions à partir des informations limitées actuellement disponibles, mais la réticence constante des membres de l'ONU à approuver un examen indépendant de la mise en œuvre du PdA (et de l'ITI) laisse à penser qu'ils auraient des explications à fournir. ■

